**TRAVAIL D’AUTONOMISATION JURIDUE DE L’ASSOCIATION LES AMIS DES ENFANTS (AAE) AUPRES DES GROUPES MARGINALISES AU CONGO BRAZZAVILLE**

*L’ignorance des lois garantissant la protection des droits de l’enfant est devenue très fréquente à Brazzaville. Initialement prévues pour être le socle basique sur lequel reposerait la gestion des rapports des hommes vivant en société, les textes juridiques sont de plus en plus ignorés par la majeure partie de la population.*

*Pourtant, les instruments juridiques nationaux et internationaux garantissent la dignité de tous et montrent comment un enfant doit bénéficier de la protection de la société et comment un mineur peut-être traité s’il a commis un délit grave. Malheureusement, les lois portant protection de l’enfant sont bafouées. Beaucoup d’enfants sont défavorisés et ne jouissent pas pleinement de leurs droits. Certains sont déscolarisés et ne savent pas lire, ni écrire, et ne disposent des papiers d’identité comme les actes de naissances, devenant ainsi des apatrides, il arrive que d’autres soient enfermés et dépassent les délais de garde à vue dans les milieux carcéraux. Ceux qui sont orphelins et sans tuteurs sont souvent abandonnés.*

*Très concernée, l’Association les Amis des Enfants (AAE) continue à combattre cette attitude enregistrée lors des descentes de l’exécution des Projets Mandat et PACTE, financés par l’Union Européenne via des organismes de défense des droits de l’homme tels que : Agir Ensemble pour les Droits Humains (AEDH) et Observatoire Congolais des Droits de l’Homme (OCDH) en 2018 et 2020. Récemment avec le financement de LEF (Legal empowerment fund) et FDHM ( Fonds mondiaux pour les droits humains), l’AAE a élaboré et mise en œuvre : « Le  projet d’appui aux dispositions juridiques de l’épanouissement social des enfants défavorisés (PADJESED) », car la problématique des enfants abandonnés, apatrides et déscolarisés s’accentue toujours du jour au jour et réclame justice.*

*Notre association engage les chefs de quartiers, les parents et les enfants eux-mêmes dans les actions visant la promotion et la défense des droits de l’enfant. Par exemple, nous organisons des séances de sensibilisation sur l’aide à l’épanouissement social des enfants défavorisés, la lutte contre les arrestations illégales des mineurs (arrestations contraires aux normes juridiques garantissant la protection des droits de l’enfant), l’analyse de la situation des orphelins, des enfants apatrides et abandonnés, les causes d’arrestations illégales des mineurs et comment collaborer avec les autres organisations de défense des droits de l’homme****.*** *L’objectif de ces séances**est* *non seulement le renforcement de leurs capacités sur les textes juridiques portant protection de l’enfant mais aussi ils apprennent à connaitre comment faire la promotion des droits de l’enfant, aider un enfant défavorisé à s’épanouir socialement et au cas où il y’aurait arrestation illégale d’un mineur, le défendre judiciairement.*

*C’est le cas de la sensibilisation du 24 avril 2021 avec les chefs de quartiers et les parents des enfants à Moungali au 4e Arrondissement de Brazzaville sous le thème : luttons contre les arrestations illégales des mineurs (veuillez consulter N°3983 du journal les dépêches de Brazzaville, du 26 avril 2021, pages 1et 5)*

*L’autre séance de sensibilisation avec les chefs de quartiers et les parents des enfants a eu lieu le 28 aout 2021 toujours à Brazzaville au 5e arrondissement Ouenzé. (Veuillez consulter N°4071 du journal les dépêches de Brazzaville, du mercredi 1er septembre 2021, page 5 : Droits des enfants : les habitants d’Ouenzé sensibilisés aux arrestations illégales des mineurs).*

*Les résultats ont été positifs car ces chefs de quartiers et quelques parents se mobilisent comme activistes des droits de l’homme pour dénoncer les cas illégaux et défendre certains mineurs détenus. D’autres se servent de la loi Potignon (Loi portant protection de l’enfant en république du Congo du 14 juin 2010).*

*Notre association organise aussi des réunions avec les écoliers pour les édifier à connaitre leurs droits mais aussi à les défendre. La bande dessinée intitulée « Enfant d’avenir » Tome I et Tome II que nous avons conçus initialement pour les jeunes esprits et par extension pour les lecteurs de tous âges, avait commencé à être distribuée le 26 janvier 2022. A l’heure actuelle, plus de 5 000 écoliers de plusieurs écoles des arrondissements de Brazzaville (particulièrement ceux de la partie nord de la ville) ont reçu cette bande dessinée. L’objectif est d’amener les mineurs à s’informer de leurs droits ainsi que de leurs devoirs afin de connaitre la loi, l’utiliser et la manipuler.*

*Pour influencer la communauté à s’engager à l’action visant la promotion et la défense des droits de l’enfant, notre association organise des émissions de plaidoyers sur la problématiqus des enfants défavorisés.*

*Par exemple, une émission a été réalisée le 05 juin 2021 et l’autre le 27 novembre 2021 à la Radio Citoyenne des Jeunes pour éclairer l’opinion national sur les droits de l’enfant.*

*Association les amis des enfants*

*République du Congo Brazzaville*

*188, rue loukolela Talangaï*